

PARTIE III.—RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA

Section 1.—Ascension du rang du Canada dans le monde

L'évolution des relations extérieures du Canada se manifeste par l'expansion de son ministère des Affaires extérieures. Une revue de l'organisation et de l'expansion de ce dernier a paru aux pp. 80-85 de l'*Annuaire* de 1945.

Section 2.—Le Canada et les Nations Unies, 1948*

Un exposé de l'Organisation des Nations Unies et de la place que le Canada y occupe a paru aux pp. 84-88 de l'*Annuaire* de 1946. Des renseignements supplémentaires sont donnés aux pp. 129-132 de l'édition 1948-1949. Les paragraphes suivants complètent l'histoire des relations entre le Canada et les Nations Unies jusqu'en fin de 1948.

Malgré l'insuccès persistant des efforts tentés par ses membres permanents en vue de s'entendre, l'Organisation des Nations Unies a assez bien réussi à régler plusieurs des problèmes d'ordre international qui la confrontaient en 1948. Les événements de l'année démontrent que, tout en étant dépourvue des moyens et de l'autorité qui lui permettrait d'imposer une solution aux différends internationaux, l'Organisation excelle à régler des désaccords auxquels on peut aviser par voie de trêve et de médiation. Ainsi, à l'occasion des différends survenus en Indonésie, entre l'Inde et le Pakistan et en Palestine, les Nations Unies, grâce au poids de leur influence modératrice et impartiale, ont pu localiser des conflits qui devenaient menaçants. D'autre part, bien d'autres conflits moins faciles à régler par des mesures transactionnelles, ont confronté les Nations Unies durant l'année. Parmi les plus épineux, citons: les tentatives d'accord à la Commission de l'énergie atomique et à la Commission des armements de type classique ainsi que le problème monétaire à Berlin.

Voici un résumé de l'activité des Nations Unies à l'égard des questions les plus importantes, et particulièrement du rôle qu'a joué le Canada.

Le rôle du Canada en 1948.—Forcé, devant l'insuffisance des garanties de sécurité offertes par les Nations Unies, de prendre part aux discussions qui ont abouti au Traité de l'Atlantique-Nord, le Canada a quand même continué de considérer son adhésion aux Nations Unies comme un des principes fondamentaux de sa politique extérieure. Malgré de graves doutes sur la valeur du Conseil de sécurité comme pouvoir exécutif des Nations Unies, le Canada en est devenu membre pour deux ans le 1^{er} janvier 1948. Le général A. G. L. McNaughton, délégué permanent du Canada aux Nations Unies, y a représenté le Canada ainsi qu'à la Commission de l'énergie atomique et à la Commission des armements de type classique. Le Canada a siégé au Conseil économique et social jusqu'en fin de l'année mais n'a pas posé de nouveau sa candidature.

L'Assemblée générale a tenu deux sessions durant l'année. Elle s'est réunie pour sa deuxième session spéciale du 16 avril au 15 mai, à la demande du Conseil de sécurité, afin d'étudier l'avenir de la Palestine. Le Canada faisait partie du Sous-comité des douze nations chargé de définir les dispositions provisoires à appliquer en Palestine après le 15 mai, date d'expiration du mandat du Royaume-Uni.

* Préparé par la Division des Nations Unies, ministère des Affaires extérieures, Ottawa.